

# NEWSLETTER PARTENAIRES

Novembre 2021 n°25



# INFOS CAF 52

## CONNEXION AUX SERVICES DE LA CAF : LE NUMÉRO DE SÉCURITÉ SOCIALE COMME NOUVEL IDENTIFIANT

**Depuis le 9/10/2021, la connexion à l'Espace Mon Compte sur [caf.fr](https://caf.fr) et sur l'application mobile est facilitée. Les usagers doivent désormais utiliser leur numéro de Sécurité Sociale** pour se connecter aux différents services de la Caf et créer un nouveau mot de passe composé de chiffres et de lettres. Pour plus de sécurité, ils doivent aussi valider leurs coordonnées de contact par mail ou par SMS.

Concrètement, pour se connecter sur [caf.fr](https://caf.fr) ou sur l'appli mobile, l'utilisateur doit désormais renseigner :

- son numéro de Sécurité Sociale (indiqué sur sa carte vitale) et non plus son numéro allocataire,
- un nouveau mot de passe à créer lors de la première connexion, composé de lettres et chiffres.

Pour les usagers sans numéro de Sécurité Sociale, ils peuvent créer un espace personnel grâce à l'attribution d'un identifiant provisoire que la Caf peut leur communiquer. Avant toute demande de prestation ou démarche en ligne, l'utilisateur doit créer un espace personnel. Cette nouvelle modalité d'authentification permet de renforcer la sécurité dans l'accès aux demandes de prestations, d'assurer l'affichage des données récupérées automatiquement et en temps réel auprès de partenaires, de pouvoir mettre en instance une démarche et la reprendre ultérieurement.

**Au téléphone, l'allocataire doit, jusqu'en mars 2022, se connecter avec son numéro allocataire et son ancien mot de passe, composé de 8 chiffres.**

## ENFANT ET HANDICAP : FOCUS SUR L'ALLOCATION D'EDUCATION DE L'ENFANT HANDICAPE (AEEH)

Les frais liés à l'éducation et aux soins d'un enfant handicapé de moins de 20 ans peuvent être élevés et sont compensés par une aide de la Caf : l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH). L'édition de novembre du magazine Vies de Famille présente cette allocation, à travers différentes infographies. Retrouvez l'article à l'adresse suivante : [Enfant et handicap : l'Aeeh allège vos dépenses | caf.fr](https://caf.fr)

# UN NOUVEAU SITE INTERNET POUR LES PARENTS

A destination des futurs parents et des parents jusqu'au deux ans de l'enfant, le nouveau site 1000-premiers-jours.fr met à disposition des informations pour les aider dans leur quotidien. Porté par le Ministère des Solidarités et de la Santé, ce site aborde différentes thématiques :

devenir parent, agir sur son environnement, être accompagné, découvrir son enfant.

Une application mobile est aussi disponible avec un calendrier personnalisé pour connaître les rendez-vous importants et une carte pour localiser les services et les professionnels utiles aux parents.



## DÉCLARATION ANNUELLE DES RESSOURCES : LE BON RÉFLEXE

Début novembre, la Caf va récupérer auprès des services des Impôts les ressources annuelles des usagers. Cette opération est automatique pour la grande majorité des allocataires et permet de recalculer le montant des droits à partir de janvier 2022.

Pour les allocataires pour lesquels cette récupération n'a pu fonctionner, la Caf les invitera avant **fin novembre à déclarer en ligne les informations manquantes**. La démarche est indispensable et doit être faite **avant le 1/12/2021** pour un juste calcul des droits au 1/1/2022 !

## INDEMNITÉ INFLATION

Dans le cadre de l'*indemnité inflation* d'un montant de 100 euros aux français disposant de revenus inférieurs à 2000 euros net mensuel, les Caf verseront cette aide le 19 janvier 2022 sur la base du fichier allocataire d'octobre pour les bénéficiaires de RSA sans activité, les bénéficiaires d'AAH sans activité, les étudiants en AL, non boursiers et sans activité et les bénéficiaires de la PREPARE à taux plein.

## ATTENTION AUX USURPATIONS D'IDENTITÉ DE LA CAF !

Nous vous alertons sur une recrudescence des tentatives de phishing, ou d'usurpation d'identité de la Caf, ces dernières semaines sur internet et les réseaux sociaux dans le but de voler des données personnelles.

La Caf met tout en œuvre pour lutter au quotidien contre ces pratiques et l'usurpation de sa marque. Nous conseillons d'être vigilants et d'observer ces quelques règles simples pour éviter les principaux pièges :

- Se méfier des emails mal rédigés ou comportant des fautes d'orthographe. La plupart des emails de la Caf sont personnalisés, au moins avec le nom de l'utilisateur.
- S'assurer que la page d'arrivée du site Internet commence par <https://> et qu'un «cadenas» apparaît juste avant ou après cette adresse.
- Changer régulièrement le mot de passe de l'Espace Mon Compte et ne le communiquer jamais ou penser à utiliser FranceConnect.
- Choisir un lien qui commence par : <https://www.caf.fr>, c'est le site dédié aux allocataires.

## PROCHAINS WEBINAIRES

### Webinaire Petite Enfance jeudi 18/11/2021 à 13h30

à destination des gestionnaires et des directrices de structures EAJE

### Webinaire Partenaires jeudi 25/11/2021 à 15h30

### Webinaire Allocataires «Accompagnement DTR» jeudi 2/12/2021 à 16h

### «Nouveaux Allocataires» mercredi 8/12 à 16h

**3230**

Service gratuit  
+ prix appel

